

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

Version 1.0

Date d'impression 03.11.2023

Date de révision 20.10.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886  
Nom de la substance : chlorure d'hydrogène  
No.-Index : 017-002-01-X  
No.-CAS : 7647-01-0  
No.-CE : 231-595-7  
No. enr. REACH EU : 01-2119484862-27-xxxx  
Statut REACH : Chaque composant du produit est enregistré ou exempté des obligations d'enregistrement conformément à la réglementation REACH (CE) N°1907/2006

UFI : X3ND-U0XG-N00Y-2X4Y  
Numéro UFI notifié en : la Belgique, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Croatie, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, le Portugal, Suède

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Biocides  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag N.V.  
Nijverheidslaan 38  
BE 8540 Deerlijk  
Téléphone : +32 (0)56 77 6944  
Téléfax : +32 (0)56 77 5711  
Adresse e-mail : info@brenntag.be  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44  
NL 3316 BM Dordrecht  
Téléphone : +31 (0)78 65 44 944  
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919

**ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

Adresse e-mail : info@brenntag.nl  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL: +32(0)70/245.245  
Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

<b>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008</b>			
<b>Classe de danger</b>	<b>Catégorie de danger</b>	<b>Organes cibles</b>	<b>Mentions de danger</b>
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.  
Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.  
Effets potentiels sur l'environnement : Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

Mentions de danger	: H290 H318	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence		
Prévention	: P234  P280	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P305 + P351 + P338 + P310    P390	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- chlorure d'hydrogène

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

### chlorure d'hydrogène

No.-Index	: 017-002-01-X	>= 5 - < 10	Met. Corr.1	H290
No.-CAS	: 7647-01-0		Skin Corr.1A	H314
No.-CE	: 231-595-7		STOT SE3	H335
No. enr.	: 01-2119484862-27-xxxx			
REACH EU				

#### Limite de concentration

##### spécifique

Met. Corr. 1; H290

>= 25 %

Skin Corr. 1A; H314

>= 25 %

Eye Dam. 1; H318

>= 25 %

STOT SE 3; H335

>= 25 %

Met. Corr. 1; H290

10 - < 25 %

Skin Corr. 1B; H314

10 - < 25 %

Eye Dam. 1; H318

10 - < 25 %

STOT SE 3; H335

10 - < 25 %

Met. Corr. 1; H290

1 - < 10 %

Eye Dam. 1; H318

1 - < 10 %

Met. Corr. 1; H290

0,1 - < 1 %

Note B

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas de contact avec la peau	: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une

## **ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

## **ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation d'aérosols. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage appropriés : Titane, matériel synthétique

Matériaux d'emballage inappropriés : , métaux, Aluminium, Cuivre, Fer

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
------------	----------------------	-------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)
---

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 8 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Court-terme, Inhalation : 15 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Long terme - effets locaux, Inhalation : 8 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Court-terme, Inhalation : 15 mg/m<sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée. :

### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

5 ppm, 8 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

**ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

10 ppm, 15 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

5 ppm, 8 mg/m<sup>3</sup>

Belgium. OEL, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

10 ppm, 15 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Limite d'exposition de courte durée (STEL):

15 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Moyenne pondérée dans le temps (TWA):

8 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

5 ppm, 8 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

10 ppm, 15 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

5 ppm, 8 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

10 ppm, 15 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

5 ppm, 8 mg/m<sup>3</sup>

Belgium. OEL, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

10 ppm, 15 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Limite d'exposition de courte durée (STEL):

15 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Moyenne pondérée dans le temps (TWA):



## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

8 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

5 ppm, 8 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

10 ppm, 15 mg/m<sup>3</sup>

Indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée.  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Masque homologué CE pour gaz et vapeurs acides (Type E, jaune)

##### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : > 0,51 mm

##### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

##### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

## **ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: Solution aqueuse
Etat physique	: liquide
Couleur	: clair
Odeur	: Âcre
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: env. 108 °C
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: < 0,2 Concentration: 10 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 1,16 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

Hydrosolubilité	:	complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Solvant: Alcool Solvant: Acide acétique Solvant: Acétone Solvant: Benzène Solvant: Chloroforme Solvant: Éther
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Stabilité de la dispersion	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	env. 20 hPa
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,040 - 1,045 g/cm <sup>3</sup>
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Réagit avec les substances suivantes:  
Bases.  
Oxydants.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : En cas de contact avec les métaux, peut générer de l'hydrogène gazeux qui avec l'air peut former des mélanges

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

explosifs.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Hydrogène, Chlore

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Données pour le produit

##### Toxicité aiguë

###### Oral(e)

Estimation de la toxicité aiguë : > 2000 mg/kg ) (Méthode de calcul) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Dermale

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Irritation

###### Peau

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Yeux

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets CMR

**ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886****Propriétés CMR**

Cancérogénicité	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------	---	--

**Exposition répétée**

Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------	---	--

<b>Composant:</b>	<b>chlorure d'hydrogène</b>	<b>No.-CAS 7647-01-0</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

**Inhalation**

CL50	:	8,3 mg/l (Rat, mâle; 0,5 h; vapeur)
------	---	-------------------------------------

**Dermale**

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

**Irritation****Peau**

Résultat	:	(Epiderme humain reconstitué (RHE); Corrosif) (OCDE ligne directrice 431)
----------	---	---

**Yeux**

Résultat	:	effets corrosifs (Cornée bovine) (OCDE ligne directrice 437)
----------	---	--

**Sensibilisation**

Résultat	:	non sensibilisant(e) (Souris) (OCDE ligne directrice 406)
----------	---	---

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

### Effets CMR

#### Propriétés CMR

Cancérogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité	:	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité	:	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	:	Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques	:	Peut irriter les voies respiratoires.
-----------	---	---------------------------------------

#### Exposition répétée

Remarques	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	---	--

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Données pour le produit

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

<b>Composant:</b>	<b>chlorure d'hydrogène</b>	<b>No.-CAS 7647-01-0</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation	:	Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.
------------	---	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

### Données pour le produit

#### Toxicité aiguë

##### Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité chronique

##### Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composant:** chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50 : 20,5 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 96 h) (Essai en statique)

##### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 0,45 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

##### algue

CE50 : 0,73 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 72 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201)

##### Bactérie

CE50 : 0,23 mg/l (boues activées, communale; 3 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 209)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Composant:** chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat : (par rapport à: Eau) Désagrégation par hydrolyse.

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

### Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>chlorure d'hydrogène</b>	<b>No.-CAS 7647-01-0</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : étude scientifiquement injustifiée

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>chlorure d'hydrogène</b>	<b>No.-CAS 7647-01-0</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

### Mobilité

: Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Données pour le produit

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>chlorure d'hydrogène</b>	<b>No.-CAS 7647-01-0</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>chlorure d'hydrogène</b>	<b>No.-CAS 7647-01-0</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------



## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Données pour le produit

##### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Composant: chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

##### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

1789

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : ACIDE CHLORHYDRIQUE EN SOLUTION  
**RID** : ACIDE CHLORHYDRIQUE EN SOLUTION  
**IMDG** : HYDROCHLORIC ACID SOLUTION

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	8; C1; 80; (E)
RID-Classe	: 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	8; C1; 80
IMDG-Classe	: 8
(Étiquettes; No EMS)	8; F-A, S-B

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	: III
RID	: III
IMDG	: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	: non
Dangereux pour l'environnement selon RID	: non
Polluant marin selon le code IMDG	: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pays-Bas : ABM: C (2)

<b>Composant:</b>	<b>chlorure d'hydrogène</b>	<b>No.-CAS 7647-01-0</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie : Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2806 10 00; Substance classifié, dans la nomenclature combinée

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

EU. Directive 98/8/EC, Annexe 1, Substances actives dans les produits biocides : Pureté minimum : 999, g/kg; Désinfectant et autre produit biocide pour usage privé et usage de santé publique; Des provisions spéciales peuvent s'appliquer ; voir le texte législatif.  
Date limite de mise en conformité : , 30 Apr 2016  
Date d'inclusion : , 1 May 2014  
Date d'expiration de l'inclusion : , 30 Apr 2024

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 231-595-7; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique des composants de ce mélange a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché

**ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

**Abréviations et acronymes**

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle

## ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886

<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

### Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à

**ACIDE DIOXONIQUE (S066) NOTIF886**

moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION</b>			
<b>nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG Nederland B.V.</b>	<b>BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	11 Mansell Road Killarney Gardens, 7441
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)21 0201800
site internet	www.brenntag.be	www.brenntag.nl	www.brenntag.co.za
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl	info@brenntag.co.za
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4740102209
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944	+27 (0)21 0201800
systemes de management: certifications	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, GMP+ Feed, ESAD	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, OHSAS 18001, GMP+ Feed, ESAD, AEO	ISO 9001, FSSC 22000